

Vos avantages

Efficacité de l'intérieur

Sillage® est rapidement à l'abri du lessivage et possède une systémie complète, ascendante et descendante, ainsi qu'une activité de Stimulation des Défenses Naturelles de la plante (SDN).

Sillage® se répartit ainsi dans toute la plante, pour une protection de longue durée.

Grâce à la polyvalence du métirame, Sillage® est performant contre mildiou, excoriose et rougeot parasitaire de la vigne.

Le respect des vins et alcools

Sillage® est sans incidence sur la qualité des moûts, la fermentation et le goût des vins et alcools.

Mise en œuvre aisée

Une formulation facile à doser avec une bonne dispersion dans l'eau, permettant une manipulation propre.



BASF Agro s.a.s
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tél. : 04 72 32 45 45
Fax : 04 78 34 26 86

www.agro.bASF.fr

BASF
The Chemical Company

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse),
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Recycler les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.
® Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887 <small>APPEL GRATUIT 0800 887 887</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

DIRENCE CORRIGÉE SCARLETT Sillage® - ® marque déposée BASF. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, Crédit photos : BASF - 7170GFGES11/2R. Novembre 2012.



L'anti-mildiou systémique à cadence 14 jours.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Ses atouts

Sillage® associe un préventif de contact, le métirame à un préventif systémique, le fosetyl-Al pour une protection longue durée.

- La systémie de Sillage® permet une protection des jeunes pousses.
- Le fosetyl-Al agit par son effet fongicide mais aussi par son action de stimulation des défenses naturelles de la plante contre le mildiou.
- Le métirame, fongicide multisite, agit préventivement par contact sur mildiou, excroïse et rougeot parasitaire de la vigne.

Mise en œuvre

Formulation : granulés à disperser dans l'eau.

Remplir la cuve aux 3/4 d'eau et verser progressivement Sillage® sans utiliser le tamis. Finir de remplir puis mettre l'agitateur en route.

Ne pas mélanger Sillage® avec des produits à base de cuivre ni avec les engrâis foliaires contenant de l'azote.

Avant tout mélange se reporter à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Ne pas stocker à plus de 40 °C.



Préconisations d'emploi

Période d'utilisation de Sillage®											
	Pointe verte	Sorties des feuilles	3 feuilles étalées	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison	Avant fermeture de la grappe	Grossissement des baies	Véraison	1 mois avant les vendanges
Excroïse											
Rougeot parasitaire											
Mildiou											

Mildiou : traitement préventif (avant pluies contaminatrices) suivant les Bulletins de Santé du Végétal ; à la dose de 3 kg/ha jusqu'à boutons floraux séparés puis 4 kg/ha à partir du début de la floraison. La cadence de type 14 jours sera resserrée jusqu'à 10 jours, en fonction de la poussée et de la pression parasitaire.

Excroïse : un seul traitement lorsque 30 % des bourgeons ont atteint le stade « sortie des feuilles ».

Rougeot parasitaire : appliquer 4 kg à partir du stade 3 feuilles étalées et durant toute la période de sensibilité.

FICHE D'IDENTITÉ

Sillage® : marque déposée BASF.

Autorisation de vente n° : 9600368.

Composition : 28,9 % de métirame + 47,1 % de fosetyl-Al (matière active Bayer).

Formulation DF : granulés dispersables.

Classement toxicologique :

N : dangereux pour l'environnement.

Xi : irritant.

R38 : irritant pour la peau.

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Usages et doses autorisés en vigne : **mildiou et rougeot parasitaire** : 4 kg/ha, **excroïse** : 3 kg/ha.

Stade d'application : BBCH 13-81.

Nombre maximum d'applications par an : 3.

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours.

Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures.

Zone non traitée : ne pas utiliser à moins de 5 m d'un point d'eau temporaire ou permanent.

Conditionnement : carton de 10 kg.

Limite maximale de résidus : **métirame** : 5 mg/kg, **fosetyl-Al** : 100 mg/kg.

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile ou néoprène (EN374), lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4.

